Emploi d'été 2025 – Archives municipales de Rennes

Fiche mission

**Description des missions du poste proposé** :

* Service : Direction des Archives (au sein de la direction de la Culture)
* Intitulé emploi : Magasinier, renfort traitement et conservation des archives
* Tâches à effectuer :

**Magasinage (dont utilisation du logiciel métier Ligéo Gestion)**

* Transporter les boîtes et documents des locaux de conservation jusqu’en salle de lecture pour les mettre à disposition du public (particularité : les locaux de conservation sont sur deux sites voisins, aux 18 et 20 avenue Jules-Ferry)
* Déposer une fiche fantôme à la place du document emprunté
* Réintégrer les boîtes ou les documents à la place de la fiche fantôme
* Dépoussiérage de documents et de boîtes
* Aide ponctuelle à la réception ou élimination des boîtes d’archives

**Nettoyage des magasins et de boîtes d'archives**

* Dépoussiérage des rayonnages, sols et boîtes

**Tri simple de petits fonds d'archives**

Le cas échéant, **travaux de saisie** dans le logiciel métier (Ligéo) et les logiciels de bureautique (word, excel)

* Y a-t-il des connaissances à avoir ou un savoir-faire particulier pour effectuer ces tâches ? oui  non

* Si oui, précisez lesquels :

Si oui, précisez lesquels :

* Minutie, soin, rigueur
* Capacité d’adaptation, réactivité
* Sens pratique et autonomie
* Sens de l'organisation
* Dynamisme et sens des responsabilités
* Facilité de contact avec le public
* Esprit d’équipe (travail en binôme, roulement, prise en compte des contraintes)
* Logiciels bureautiques (tableur, traitement de texte)
* Est-il nécessaire d'avoir des diplômes / certifications spécifiques pour occuper le poste ? oui  non
* Si oui, précisez lesquels :

**Conditions de travail :**

Lieu : 18 avenue Jules-Ferry, Rennes

Temps de travail : 35h

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h (du lundi au vendredi)

Conditions de travail : aptitude physique permettant la manutention et le port de charges (boîtes archives), marche à pied (navettes avec un chariot entre le bâtiment principal et le bâtiment annexe, voisin)